

Le II^e Congrès National de l'U.G.T.A.

C'EST par une marche très visiblement improvisée à travers les artères de la ville des congressistes et des observateurs, conduite par Ben Bella, deux autres ministres, Hadj Ben Alla, membre du Bureau Politique du FLN et la nouvelle direction syndicale, que s'est clôturé le II^e Congrès National de l'U.G.T.A., dimanche 28 mars, entre chien et loup.

La population algéroise nullement avertie — même celle des quartiers ouvriers — ne comprenait pas les raisons des clameurs provenant du quartier du siège de la centrale et se précipitant au fur et à mesure de l'avancée d'un cortège d'un peu moins d'un millier de personnes.

Cette fin spectaculaire ne fut pas en effet le seul fait difficilement compréhensible dans le déroulement de ce congrès.

Le discours de Ben Bella

Il avait commencé le mardi 23 mars dans l'après-midi, très officiellement inauguré, dans un grand déploiement de personnalités nationales et fédérales du Parti. L'événement le plus marquant de cette inauguration fut, comme prévu, le discours attendu de Ben Bella. Dans ce discours plusieurs points directeurs sont à noter. Une « explication » rapide des facteurs qui ont fait « que son premier congrès tenu en janvier 1963, n'a pu donner à l'U.G.T.A. ni les structures valables, ni l'orientation voulue, ni l'impulsion suffisante qui l'auraient prémunie contre les erreurs et lui auraient permis de faire face à toutes ses responsabilités avec dynamisme et clairvoyance ».

Ensuite un retour sur le sens du congrès de la Charte d'Alger qui « n'a pas seulement donné un Parti des structures et des organes dirigeants incontestables, il a permis de dépasser, une fois pour toutes, les crises que nous avions vécues... ».

Enfin plusieurs indications sur ce qui est attendu du présent Congrès « conformément à la récente résolution du Comité Central » (de février dernier).

En matière de direction : « doter l'U.G.T.A. d'organes dirigeants solides, représentatifs, aptes à donner à nos syndicats une impulsion nouvelle et à diriger leur action avec fermeté et dynamisme », recommandation suivie d'une abstention prudente et voilée sur l'appartenance au Parti des organes dirigeants du Syndicat (Commission Exécutive). Ce point avait été l'objet d'une prise de position affirmative de la part de la Commission Préparatoire du Congrès dans le projet de règlement de la Centrale mais non reprise dans le projet de statuts, non sans soulever des oppositions aussi bien droitières que réellement antibureaucratiques, disons syndicalistes, aussi bien au sein de la commission préparatoire qu'à la base lors des discussions dans la période pré-congrès.

En matière d'orientation : une délimitation du droit de grève ; elle est cantonnée dans toute la période transitoire au secteur capitaliste national et étranger mais « à la condition toutefois qu'elle s'inscrive dans le cadre de la stratégie d'ensemble arrêtée par le pouvoir révolutionnaire. »

Une assignation à l'U.G.T.A. : « créer toutes les conditions du développement, de la consolidation et du succès de l'autogestion » par l'application stricte des principes définis par les décrets de Mars, la stimulation de l'ardeur au travail, la conduite de la lutte des travailleurs contre toute déformation bureaucratique mais aussi contre toute menée réactionnaire et contre-révolutionnaire.

Une mission : encadrer l'ensemble des travailleurs des campagnes et des villes tout en luttant contre certaines erreurs : le gauchisme qui pousse à aller trop loin et trop vite, la tiédeur qui risquerait d'inhiber le mouvement syndical, l'ouvriérisme enfin qui risquerait de couper les syndicats des fellahs d'une fraction importante des travailleurs non-manuels « dont l'apport est indispensable à la révolution ».

Un devoir : « participer activement à l'organisation de toutes les structures nécessaires à la poursuite des objectifs fixés par la Charte d'Alger et notamment des Conseils Communaux d'animation socialiste et des unions paysannes qui ont un rôle important à jouer dans la préparation et la réalisation de la réforme agraire » et « à l'élaboration de notre politique économique et sociale, dans le cadre des directives générales de notre parti. » Ben Bella conclut son discours en laissant envisager « des opérations politiques à caractère national et international » dont le succès dépendra en partie de la capacité de l'U.G.T.A. d'entraîner l'ensemble des travailleurs.

Les débats en séances plénières

Le Congrès s'est paisiblement déroulé après l'agrément du Bureau par les 560 délégués dont 20 femmes provenant en très grande majorité des secteurs public et autogéré et après l'adoption du règlement intérieur tel quel, adoption à peine retardée par une incidente sur le mode d'élection des membres de la Commission Exécutive (à mains levées) et tout au long de la lecture des rapports des secrétaires sortants. Pendant les journées de mercredi à samedi — journées courtes du reste — quelque 50 congressistes placèrent leurs courtes interventions qui ne dépassèrent guère le cadre de la critique des carences fonctionnelles des secrétaires sortants. Ces interventions furent entrecoupées tout au long du congrès par les discours de quelque 60 représentants des syndicats du monde entier.

Chacun se conduisait comme si la cause était entendue par tous.

Ce comportement se confirmait lors des votes sur les rapports des secrétaires sortants, dans l'après-midi du samedi. En effet, aussi bien pour rejeter que pour adopter, les votes étaient tranchés avec l'abstention d'un nombre considérable de délégués allant jusqu'à 315, ces abstentions étant groupées par Unions Régionales avec de menues « indisciplines ». Le seul verdict ayant eu un sens politique clair fut le rejet massif du rapport organique présenté par le secrétaire CHAFAI, responsable également de l'organe « Révolution et Travail » jusqu'en octobre 1964 ; à cette date, il fut remplacé à ce poste à la suite de la publication d'une lettre réactionnaire. Ce secrétaire sortant est du reste le seul à ne pas réapparaître dans la nouvelle C.E. (1).

La première séance de nuit depuis le début allait avoir lieu samedi et aucun débat sur l'orientation future de la Centrale n'avait encore eu lieu. Dans le cours de cette séance commença la lecture du rapport sur les statuts. Les amendements sur le projet de la commission préparatoire comportent (voir « Alger Républicain » du 28-29 mars) la suppression du terme de « salariés » après « travailleurs », estimant que les travailleurs dans les entreprises et domaines autogérés ne sont plus des salariés ; un plus grand engagement de la responsabilité de l'ensemble du secrétariat devant la Commission Exécutive ; une plus grande précision dans la définition des incompatibilités avec une responsabilité syndicale (« le cumul d'une responsabilité syndicale est incompatible avec une fonction administrative d'autorité, donnant le pouvoir de nomination, de suspension ou de licenciement »). Les amendements présentés par les délégués proposent un renforcement de la représentation aux congrès à venir des travailleurs des régions déshéritées (1 délégué pour 250 au lieu de 500) — amendement rejeté ; un rajustement de la durée des mandats des membres des directions des Unions locales sur celle des Unions Régionales : 2 ans — amendement repoussé. Le projet de statuts ainsi amendé est voté à l'unanimité, article par article d'abord, globalement ensuite.

L'importance de ces statuts réside dans ce qu'ils restent muets sur l'obligation pour les 51 membres de la Commission Exécutive Nationale d'être membres du Parti : en effet l'article 8 stipule : « le congrès élit la C.E. qui comprend 51 membres choisis parmi les meilleurs militants du mouvement syndical algérien sur le sol national et à l'étranger et acquis à l'option socialiste. » Seul le dernier membre de phrase a été ajouté par rapport au projet. C'est d'ailleurs après le rappel exprès de cet article 8 que le rapporteur a soumis au congrès les noms de la nouvelle C.E.

Les travaux des commissions

Le jour de clôture furent lus par les rapporteurs des différentes commissions les textes définissant l'orientation et les

(1) Un autre tombant sous le coup des impossibilités de cumul.

objectifs de la Centrale. Ils furent adoptés sous forme de résolutions avec de menus apports nouveaux. On appréciera par l'analyse succincte ci-dessous combien elles dépassent le cadre des exigences manifestées en séance par les congressistes et combien elles apparaissent comme une modification surprenante à bien des égards des projets de la Commission préparatoire soumis à la discussion de la base avant le Congrès. Ce déplacement de niveau était confirmé dans le discours de clôture de Ben Bella par la promesse sur l'honneur qu'il fit, qu'à la fin de 1965, le secteur socialiste dominerait le secteur privé, promesse présentée par lui comme la traduction d'une résolution du congrès. Rien ne laissait prévoir de telles résolutions ni l'interprétation personnelle qu'en donnerait Ben Bella. Cela n'empêche qu'il faut sérieusement se demander quelle interprétation est la bonne : celle de Ben Bella ou celle du ministre du Travail BOUDISSA que l'on trouve dans l'interview adressée à « Coopération » avant le Congrès mais parvenue à Alger après le Congrès : « il est évident que mon rôle

au ministère est de créer les conditions les meilleures pour les représentants de la libre entreprise chez nous, de façon qu'ils puissent travailler dans des conditions normales. » (« Coopération » d'avril 1965) ?

Pour comprendre ce déplacement de niveau, par dessus le Congrès, il faut évidemment faire référence au travail des commissions dans lequel s'est infiltré, par l'intermédiaire de certaines Unions Régionales semble-t-il (voir « Révolution et Travail » N° 84) l'apport du Parti. Dans ce travail et dans cet apport s'est reflété tout le mouvement des ouvriers algériens de cet hiver charriant leurs aspirations à travers les congrès des Fédérations et de certaines Unions Régionales dans les résultats desquels elles trouvèrent une traduction bureaucratique mais à un niveau malgré tout toujours plus élevé. De quel poids aussi a été le silence apparemment jeté sur les suites du communiqué de la Commission Exécutive de la mi-février demandant une enquête sur un document intitulé « Contrôle Ouvrier ».

Les résolutions

Elles sont au nombre de 6 : politique générale, économie, émigration, affaires sociales, éducation, finances.

La résolution politique

De la résolution de politique générale il faut noter : a) Les considérants qui présentent une définition simple mais juste de la période transitoire. b) La définition du rôle des syndicats respectivement dans chacun des secteurs de l'économie algérienne. Pour le secteur autogéré, condamnation catégorique du recours à la grève comme « non-sens » ; relief mis sur le rôle du syndicat en matière de formation, d'éducation et de stimulation des travailleurs dans la production ; silence sur le rôle des syndicats dans la solution des contradictions entre collectifs ouvriers et les bureaucrates dans et hors des entreprises. On remarque donc ici l'effacement d'un des éléments fondamentaux de définition de la période transitoire.

Pour le secteur privé, dont la nécessité de l'existence provisoire est affirmée, défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, défense de l'autogestion du sein même des entreprises capitalistes, assurées sur la base du respect par les capitalistes et les travailleurs de la législation du travail à option socialiste (absente pour l'instant) et, dans le cas de conflit, par des négociations même patientes pouvant déboucher, dans l'éventualité de non-respect des lois par le patronat, sur la grève, compte tenu en toutes circonstances de l'intérêt suprême de l'Algérie identifié ici à l'intérêt permanent de la classe ouvrière algérienne.

Dans le secteur semi-étatique : renforcement par les travailleurs de la position de l'Etat et vigilance de l'U.G.T.A. dans la formation de cadres en vue d'une algérianisation.

Dans le secteur étatique : aide de l'U.G.T.A. à la participation effective des travailleurs à la gestion, les dangers de bureaucratisme devant être combattus par... une simplification de l'appareil étatique et une formation de cadres.

Ce qui est significatif dans toute cette partie de la résolution est le grand contraste entre la minutie dans la délimitation qui est faite des pouvoirs de lutte anticapitaliste et le vague donné au contenu de la lutte antibureaucratique.

La précaution prise dans la définition des rapports entre le Parti présenté comme avant-garde des masses laborieuses et guide de la nation et l'U.G.T.A. « organisation de masse ». En effet ces rapports devront prendre la forme de « liens étroits » ou encore « institutionnels », forgés dans la vie dans un processus assez long à la fois par « les meilleurs dans le travail productif une fois devenus membres du parti » et les militants du Parti qui sont membres du syndicat. Cependant ces derniers, en temps normal, doivent impulser la section syndicale, y faire régner l'orientation et les directives du Parti, les « façons autoritaires » étant rejetées au nom d'abord de la préservation du prestige du Parti et de son renforcement ensuite.

La préconisation par l'U.G.T.A. d'organiser les masses paysannes dans la Fédération des Travailleurs de la Terre en vue de la limitation de la grande propriété terrienne et l'application de la réforme agraire. Nous reviendrons sur ce point plus loin en raison de son intérêt particulier.

Résolution sur les affaires sociales

La résolution sur les affaires sociales insiste sur la législation du travail. Sont demandés l'élaboration d'un Code algérien du travail par une commission paritaire sans précision des partenaires de l'U.G.T.A. et l'élargissement des pouvoirs des comités d'entreprise dans le domaine de la gestion et même la création d'un Conseil National des Comités d'Entreprise. Mais, d'une part, le silence est fait sur la participation éventuelle de l'UGTA à l'élaboration de la réforme de la législation en la matière et sur le contenu qu'elle est prête à donner à ces pouvoirs élargis et d'autre part, la portée du Conseil National est réduite à la constitution d'un fonds pour la réalisation d'œuvres sociales. Ici donc se fait encore sentir le compromis avec les travailleurs en cédant à une revendication communément posée avant le congrès mais en ne donnant aucun contenu politique à la chose, rendant donc possible par là le maintien de cette revendication dans un cadre purement réformiste.

La généralisation des avantages sociaux ; les aspirations au mieux-être des travailleurs des campagnes se sont fait sentir par la demande de l'unification des régimes de Sécurité Sociale, du bénéfice de prestations sociales, de la création de centres médicaux, etc... particulièrement dans les régions déshéritées.

Résolution sur l'économie

A propos de la résolution sur l'économie nous n'insisterons que sur la réforme agraire et la planification.

Sont demandées la liquidation de la grosse propriété foncière, la limitation de la propriété privée, la nationalisation des ter-

ABONNEMENT — 1 an : 10 F
● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F ● C.C.P. 19.591.39
Paris

Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir Paris-2^e - Tél. : GUTenberg 06-57.

Le directeur de publication : G. DAVY
Imp. « E.P. », 232, r. de Charenton Paris-12^e